



LA LETTRE

Le mensuel du Mouvement Démocrate du Val d'Oise

EDITO DU PRESIDENT

Confiance et Moralisation

Soyons les charpentiers de
la colère de nos concitoyens

REFLEXION

Pour le retour de la morale
en Politique
Par Jean-Michel Cadiot

EN DIRECT DU TERRAIN

Enghien les Bains
Le nouvel Espace Pinaud
Par Anne-Estelle Lhote

EUROPE

2014
Election du Parlement Européen
Par Emmanuel Bignaud

Retrouvez nous ! <http://modem95.overblog.com/>  <http://www.facebook.com/modem95>  <https://twitter.com/DemocratesVO>

Contribuez ! Contactez nous : communicationmodemvo@gmail.com

N°6 Mai 2013



L'EDITO DU PRESIDENT

Certains suivent avec grand intérêt la « marche » que le Député Jean LASSALLE a entreprise afin d'aller à la rencontre et à l'écoute des français. Dans son dernier ouvrage « Le retour du citoyen » (éditions du cherche-midi), Jean Lassalle nous dit combien il aime la vie et les êtres qu'il côtoie. Sa démarche vient du scandale politique causé par la trahison de J. Cahuzac qui nécessite que soit enfin posée la question de la « moralisation de la vie publique ». Ce dernier scandale en politique vient en écho à la désaffection démocratique de la part d'un grand nombre de nos concitoyens. L'abstention lors des élections, à de rares exceptions, dévoile l'écart entre les partis majoritaires et bon nombre de français. A quand « le retour du citoyen » ?

Je vous propose de regarder comment s'ordonne concrètement la démocratie dans nos collectivités territoriales. Nous savons également que les partis sont en difficulté pour constituer les listes pour 2014. La façon dont la démocratie localement est conduite constitue un bon indicateur mais aussi le premier critère dans la réflexion que mène notre fédération du Mouvement Démocrate en vue des municipales de 2014.

Tant à l'échelle nationale qu'à celle de nos collectivités, la démocratie offre l'image d'un spectacle devenu bien ordinaire. De moins en moins de nos concitoyens se sentent concernés par la « chose publique » y compris jusque dans nos communes. Tout juste s'intéressent-ils à ce qui se passe sur le pas de leurs portes. L'espace démocratique se réduit ainsi au « petit reste » de militants associatifs, syndicaux et politiques.

Vouloir moraliser la vie publique, qui doit comprendre aussi la vie associative et syndicale, est l'enjeu majeur si nous ne voulons pas que les véritables détenteurs du pouvoir que sont les financiers et leurs subordonnés (responsables économiques et politiques) soient à l'origine d'un déferlement de colère et d'exaspération se transformant en violence non contenue.

François BAYROU a parfaitement raison de saluer la position du gouvernement de refuser la proposition de loi communiste votée au Sénat par la gauche en général visant à amnistier des délits commis lors de

mouvements sociaux. Ce texte s'il était voté viendrait légitimer la violence autant chez les salariés excédés que chez les actionnaires qui décident des plans sociaux.

C'est un vaste chantier qui s' « offre » à nous qui sommes engagés en politique. Il s'agit du « chantier de la confiance » dont l'objectif est de vivre ensemble dans une société d'hommes et de femmes de chair et d'esprit. J'invite les membres de notre fédération qui représente le Centre, à se transformer en « charpentier de la colère » de nos concitoyens.

J'invite les élus et ceux qui porteront nos couleurs en 2014 à entrer dans une logique de la reconnaissance en identifiant les personnes qui s'investissent au quotidien et qui sont les ferments de la démocratie. Le philosophe politique qu'est Maritain peut nous aider à entrer dans cette démarche essentielle quand il affirme que les gouvernants ne sont que « les vicaires du peuple ». Cela signifie que toute personne, avec d'autres, exercent de plein droit leur souveraineté. Aux élus à reconnaître ce point fondamental.

Il s'agit de refuser que soient instrumentalisées les associations pour le seul profit des municipalités et des partis, et, ainsi, prendre le risque de la délibération qui permet l'innovation, libère et renforce la créativité afin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Il y a plusieurs mois, j'appelais de mes vœux le souhait que nous « entrions en conversation » avec nos concitoyens.

C'est un moyen que nous pouvons utiliser en vue du retour du citoyen. De cette manière, nos concitoyens (ré)apprendront à se faire confiance et à faire confiance à ceux qui sont en charge de la vie publique. **Mais cela exige que nous ayons une vision de l'homme et de la société.** A chacun de se saisir de certains outils à notre disposition au sein du Mouvement Démocrate : la charte des valeurs, la charte éthique, le projet humaniste, nos fondamentaux chez certains penseurs comme Marc Sangnier, Emmanuel Mounier, Jacques Maritain et d'autres.

Je terminerai mon propos en reprenant ce que nous dit Maritain sur la démocratie : « **La démocratie ne se base donc pas sur l'homme abstrait, l'individu détaché de tout, mais sur des gens engagés dans le labeur de la vie ordinaire.** »

Jean-Philippe Picard-Bachelerie

Président du Mouvement Démocrate du Val d'Oise

REFLEXION



Conseiller National du Mouvement Démocrate, journaliste à l'AFP, Jean-Michel Cadiot nous propose une réflexion sur la morale en politique. Il élargit les dimensions d'un problème qu'on aurait tort d'enfermer dans l'actualité immédiate

Des hommes politiques contestables

Rarement, les " politiques ", arbitrairement assimilés à une " classe ", ont été autant brocardés. Il leur est reproché d'être " sans morale ", de profiter de je ne sais quel système, bref de vivre aux crochets des

citoyens, de ne pas connaître les vies, les nécessités, les angoisses de ces derniers. L'affaire Jérôme Cahuzac n'est sans doute pas la plus grave qui ait perturbé notre démocratie politique. Mais elle a libéré une forme de haine généralement refoulée contre les " élites ". C'est vrai qu'un ministre du Budget chargé de la fraude fiscale qui admet, acculé devant les preuves, détenir un compte non déclaré à l'étranger, après avoir menti au président et à la représentation nationale, est un événement peu banal. La " faute morale " qu'il a admise, est à la fois d'avoir, reconnaît-il, trompé le fisc ; mais aussi d'avoir menti. Actuellement, et ces récentes années, bien d'autres affaires créent un fossé entre le citoyen et ses élus ou responsables politiques. Dominique Strauss-Kahn, considéré comme le meilleur présidentiable avant sa chute, en mai 2011, est impliqué dans nombre d'affaires de mœurs. Il a fait appel à la même société de communication que Cahuzac pour se " repentir ", et reconnaître cette fameuse " faute morale ". Il y a Nicolas Sarkozy, dont le nom est cité dans plusieurs affaires, comme un éventuel soutien financier de Mme Bettencourt, la femme la plus riche de France, et de la Libye de Kadhafi à sa campagne de 2007, et tant d'autres, comme Bernard Tapie, Christine Lagarde....

Elu par une majorité qui espérait une " République exemplaire ", François Hollande se sent à juste titre trahi par le ministre du Budget. Mais c'est lui qui l'a choisi, naïveté coupable peut-être, il ne pouvait ignorer tout de son ministre, notamment son passé de lobbyiste de laboratoires médicaux. Alors, pris au piège, François Hollande décide des mesures qu'il n'avait pas voulu intégrer dans ses promesses de campagnes, - au contraire d'autres candidats, comme François Bayrou - et annonce la moralisation, pour de bon, de la vie politique. En quelques jours, les ministres rendent public leur patrimoine - mais taisent le plus important, leurs revenus -, et des projets de loi sont conçus, interdisant aux parlementaires certaines professions où pourraient apparaître des conflits d'intérêts, entre ce qu'est le travail d'un législateur et ses affaires privées. C'est vrai qu'il est anormal que deux membres de la famille Dassault, par exemple, élaborent des lois qui touchent leurs usines d'armement, clientes de l'Etat ! Il y a bien sûr d'autres exemples, comme ces dizaines d'avocats d'affaires siégeant au Palais-Bourbon.

Faire la transparence sur le patrimoine, interdire le cumul des mandats - une promesse non encore tenue de François Hollande - empêcher les " politiques " de profiter de leur pouvoir de ministre, de député, de maire ; cela est indispensable. C'est déjà fait dans nombre de démocraties. Nous avons du retard. Allons plus loin, car en temps de crise qui creuse les inégalités, les privilèges des gens de pouvoir révoltent plus encore les citoyens. Mais ce n'est qu'une très maigre étape. Morale et politique ne pourront se conjuguer que quand notre démocratie sera l'aboutissement de " la conscience et la responsabilité des citoyens ", comme le préconisait le chrétien Marc Sangnier.

Une affaire de comportement

Le retour de la morale civique à l'école est plus que bienvenue. Il y a un oubli, ou une méconnaissance, parfois un rejet de la grandeur de la chose publique qui minent notre démocratie.

L'affaire DSK le prouve : la morale en politique, n'est pas qu'une question d'argent ; c'est aussi affaire de comportement. Nul ne demande aux gens de pouvoir d'être parfaits, pas même irréprochables. Mais le fait d'être des personnes publiques les enjoint à respecter une forme de code de civilité sinon d'exemplarité.

Les scandales attentatoires à la morale sont aussi vieux que la République. Rapide tour d'horizon: en 1887, Jules Grévy démissionne de la présidence car son gendre Daniel Wilson, vendait des légions d'honneur à l'intérieur de l'Élysée !! De 1894 à 1906, les milieux politiques pour des raisons parfois de patriotisme mal placé, y compris chez des chrétiens, sont nombreux à s'accommoder de la condamnation injuste du capitaine Alfred Dreyfus, réhabilité après son infâme condamnation pour espionnage. La morale était du côté des Dreyfusards, de Zola. Si une avant-garde, notamment de journalistes, ne s'était pas battue jusqu'au bout pour la vérité et la justice, le combat n'aurait sans doute pas été gagné.

Scandale aussi ces si nombreux députés soudoyés par Stavitsky, escroc notoire, retrouvé mort le 8 janvier 1934, qui avait entraîné dans sa chute une part de la démocratie. Cela entraîna la démission du président du Conseil Camille Chautemps ; puis vinrent les manifestations antiparlementaires du 6 février 1934, et la chute du tout nouveau gouvernement d'Edouard Daladier. L'ancien président Gaston Doumergue fut rappelé en catastrophe pour tenter, à Matignon, de " moraliser " la vie politique. Echec cuisant.

Influencé alors essentiellement par Charles Maurras, le père spirituel du Front national d'aujourd'hui, l'extrême-droite fasciste s'empara d'un populisme qui conduisit à la collaboration avec le nazisme.

Que dire de ces atermoiements du personnel politique de la III^e République devant la montée du nazisme justement, de la majorité - pourtant de Front populaire - qui vota Munich en 1938, puis les pleins pouvoirs à Pétain en juillet 1940! Où était la morale ? C'est plutôt la non-conscience qui prédominait.

Sans doute, après de multiples scandales sous les IV et V^e République - par exemple les diamants de Bokassa pour Giscard d'Estaing, l'affaire du sang contaminé, les condamnations des partis politiques pour financements illégaux - Michel Rocard a réussi, en 1990, à permettre un financement public, un contrôle des dépenses des partis politiques, puis des campagnes. Las ! Le ver est resté dans le fruit et contourner la loi demeure une spécialité bien partagée. Avec une prime, sans doute, à la droite.

Crise sociale, crise morale

L'affaissement moral et politique accompagne la crise sociale. Les amalgames sur les étrangers, boucs-émissaires toujours désignés, le populisme se nourrissent en particulier du chômage qui touche un millier de Français de plus par jour.

C'est en disant la vérité, et en tenant les engagements pris que morale et politique se réconcilieront.

C'est la déshumanisation de notre société qui n'est pas morale. Ce fut une catastrophe que de supprimer, entreprise par entreprise, la profession de standardiste. Il devient impossible pour un citoyen, non féru en informatique, âgé, ou handicapé de joindre au téléphone une personne humaine. Un disque vous envoie à un autre disque qui vous commande d'écrire des mots de passe, des identifiants... Et contre cette agression de la relation humaine, les pouvoirs politiques, au nom de la modernité, ne font rien. Cela a commencé sous Mitterrand. Cela s'est amplifié avec Chirac, Sarkozy et maintenant Hollande. De même, dans les entreprises, les droits sociaux sont bafoués, et il n'y a plus d'Etat pour rappeler les exigences morales. Le problème n'est pas seulement de " faire payer les riches ". C'est de permettre aux gens d'être entendus, respectés. Là est la nouvelle morale.

La presse, sérieuse comme la presse à sensations, rivalise de catastrophisme. Nous serions dans les années 30, avec la montée des extrêmes, ou alors 40, sous les dictatures. Parfois même, ce serait 1789. Nous en sommes très loin, fort heureusement.

Avant même Sangnier, un autre chrétien, Léon Ollé-Laprune, nous ouvrait une perspective, dès 1896 dans " Le prix de la vie ". " C'est assurément dans le monde social et politique qu'il y a des lois et des cités ; mais ce qui fait l'essence de la loi et de la cité, où le trouverez-vous, sinon dans ce que j'appellerai pour le moment le monde idéal et le monde moral? Y aurait-il des cités, si la cité par excellence n'existait pas ? "

Nul ne peut croire au paradis sur terre. Mais en un pays et une mondialisation plus humains, plus moraux, et, oui, plus politiques, certainement.

Jean-Michel Cadiot

EN DIRECT DU TERRAIN



*Par Anne-Estelle Lhote, Référent Mouvement
Démocrate Enghien les Bains*

Samedi 13 avril a été posée la première pierre de l'espace Pinaud, le nouveau centre qui devra accueillir l'école de musique et de danse d'Enghien les bains.

Après bien des controverses, des oppositions du voisinage, la municipalité réussit encore son tour de force d'imposer un énorme bloc de béton subtilement présenté avec des espaces verts et des particules de bois mais venant dénaturer un quartier pavillonnaire.

On peut néanmoins s'étonner de ce nouveau projet lorsqu'on sait que l'objet du centre des arts outre le fait d'être une deuxième salle de spectacle, était et est d'accueillir l'école de musique qui elle-même était dans des locaux d'une vaste demeure Enghiennoise pour le moins vétuste. La nécessité d'un déménagement n'était pas à prouver.

En bon citoyen, nous pouvions penser que l'arrivée de l'école de musique dans le centre des arts ultra moderne répondait aux besoins de nos musiciens.

Pourquoi donc créer ce nouveau centre alors qu'il est de notoriété publique que le nombre d'heures des professeurs en poste baisse un peu plus chaque année, professeurs qui depuis des années apportent leurs compétences et leur savoir faire à nos jeunes musiciens, tandis que les demandes d'inscription en liste d'attente sont en nombre croissant.

L'école de musique est municipale et il va de soi que la réponse est à chercher dans l'exploitation de ce centre. Autrement dit, qui va gérer ce centre ?

On le sait, les municipalités de plus en plus délèguent leurs activités à des prestataires de service en vue de baisser le coût de la gestion de ces projets et on imagine aisément une délégation de service public pour gérer ce type d'activité bien trop colossal pour une municipalité.

Que fera le gestionnaire choisi du personnel municipal de l'école de musique en place ? il est aisé de comprendre qu'il faut réduire ce personnel actuel, en baissant par exemple leur nombre d'heures pour favoriser les départs afin de limiter les complications au moment de l'ouverture de ce nouveau centre.

Cette nouvelle école de musique et de la danse avait en son temps pour vocation entre autres d'accueillir le centre culturel François Villon. Il va de soi que ce centre géré par une association Enghiennoise depuis des années devra faire preuve d'originalité et de doigté s'il veut conserver un peu de place au sein de ce palais de la danse et de la musique.

Tant d'interrogations peuvent paraître obsolètes car on peut imaginer que la municipalité a déjà tout prévu.

Enghien se voit alors doté d'un nouvel espace : après le centre des arts, la rénovation du théâtre du casino, on sait que de belles prestations se déroulent à l'auditorium du spark, ce nouvel espace était-il si nécessaire ?

L'espace de la danse et de la musique voit à peine le jour que La municipalité nous rassure en précisant que c'est le dernier chantier : avant de se reprendre pour laisser planer dans nos esprits un éventuel projet : La salle des fêtes !

Néanmoins, il nous faut espérer que ce nouveau centre servira avant à l'accueil des jeunes Enghiennois afin de les éloigner des écrans et diverses tablettes numériques.

Anne-Estelle LHOTE

EUROPE



*Référent Mouvement Démocrate d'Ermont.
Conseiller départemental du MoDem Val
d'Oise*

*Animateur de la Commission Europe du val
d'Oise*

2014 : L'élection du Parlement Européen

Avec le traité de Lisbonne les élections du parlement européen de mai 2014 sont plus importante que jamais, en effet, comme le signale très justement Viviane Reding, vice-présidente de la commission européenne «... Les prochaines élections européennes de juin 2014 seront primordiales, car les diverses grandes familles politiques présenteront chacune un candidat pour la présidence de la Commission européenne. Celui qui sera arrivé en tête sera automatiquement nommé par les 28 chefs d'Etat et de gouvernement. Pour la première fois, ces élections auront donc une véritable dimension transeuropéenne et ne seront pas une juxtaposition de scrutins dominés par des enjeux nationaux ». **Egalement, une partie des élus de 2014 siégeront** avec des représentants des Parlements nationaux, des institutions communautaires et des gouvernements **au sein de la Convention, qui sera chargée de modifier les traités... et de définir la nature de la future fédération et la façon de la construire.**

Pour mieux appréhender cette élection majeure, il nous a été opportun, en quelques lignes de nous remettre en mémoire **l'organisation, la composition et le fonctionnement du Parlement de Strasbourg.**

L'organisation du Parlement européen

Le Parlement européen compte actuellement 754 députés élus au suffrage universel direct par les 27 États-membres. En 2014 avec le traité de Lisbonne, il en comptera 750 + 1 président pour 28 états membres. Les sièges sont répartis selon une règle qui prend en compte la population de chaque état. (74 pour la France). Chaque pays a un nombre fixe de sièges, le maximum étant de 99 (Allemagne 96 en 2014) et le minimum 6 (Malte, Luxembourg, Chypre, Estonie).

Les élections ont lieu tous les cinq ans. Chaque Etat membre peut choisir le mode de scrutin qu'il préfère même s'il doit respecter trois impératifs : la représentation proportionnelle (scrutin de liste), la zone électorale peut être subdivisée (le projet de listes nationale en France pour les élections de 2014 risque n'a pas été retenu) à condition qu'elle ne modifie pas le système de la proportionnelle et les listes doivent obtenir plus de 5% des suffrages pour envoyer un député à Strasbourg.

La composition du Parlement européen

Les Eurodéputés sont organisés en 8 regroupements politiques (7 partis et 1 groupe de non- inscrits) ; le PPE : Parti Populaire Européen (271 députés dont 22 UMP, 6 UDI, 2 PR) ; le S&D : Groupe de l'alliance progressiste des Socialistes et Démocrates (190 députés dont 13 PS) ; l'ADLE : Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (85 députés dont 6 MoDem) ; les VERTS/ALE : Verts/Alliance Libre Européenne (58 députés dont 15 EELV, 1 PNC) ; le CRE : Conservateurs et Réformistes Européens (53 députés) ; le GUE/NGL : groupe confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/gauche verte nordique (34 députés dont 4 FDG et 1 AOM) ; le EFD : Europe de la liberté et de la démocratie (33 députés dont 1 MPF) et les NI : Non-Inscrits (30 députés dont 3 FN)

Les 3 pouvoirs du Parlement européen (codécision depuis Lisbonne)

Pouvoir législatif :

C'est la Commission Européenne qui est à l'initiative de tous les projets de lois. Cependant, si la majorité des parlementaires le décide, le Parlement européen peut toutefois demander à la Commission européenne de soumettre un projet de loi.

Il partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union Européenne. Il a donc la capacité d'adopter des lois européennes (directives, règlements,...). Il peut agréer, modifier ou rejeter le contenu des législations européennes dans le cadre de la procédure de codécision ce qui le place sur un pied d'égalité avec le Conseil. Sauf exception prévue par les traités, un texte ne peut donc être adopté en cas de désaccord entre le Conseil et le Parlement européen. En cas de désaccord persistant, l'acte est examiné par un comité de conciliation. Le traité de Lisbonne étend de manière significative le champ de ses compétences, renforçant ainsi le rôle du Parlement et la démocratie dans la prise de décision notamment avec la capacité de convoquer une convention.

Pouvoir budgétaire :

Le parlement européen partage avec le Conseil de l'Union Européenne le pouvoir budgétaire. La Commission Européenne élabore un projet de budget, sur lequel se prononcent le Conseil puis le Parlement, celui-ci pouvant approuver ou amender (à la majorité simple) la position du Conseil.

C'est donc lui qui arrête le budget définitif de l'Union européenne (il a la faculté de rejeter le budget en bloc). Pour information, Le budget de l'Union européenne s'établit dans un cadre financier pluriannuel (il s'élève à 862,3 milliards d'euros pour la période 2007-2013), la part annuelle étant votée chaque année : pour 2011, le Parlement européen a adopté un budget de 129 milliards d'euros.

Pouvoir de contrôle :

Il exerce un contrôle politique des institutions européennes par le biais de diverses actions (ex. questions écrites ou orales adressées à la Commission ou au Conseil de l'Union européenne; possibilité de renverser la Commission suite à une motion de censure; pétitions reçues des citoyens sur une question liée à l'Union européenne etc.).

Le parlement est donc la seule institution européenne élue au suffrage universel direct, il est la voix des citoyens européens.

Le Mouvement Démocrate est perçu comme le 1^{er} parti pro-européen par les français. C'est sur cette base que nous devons nous engager cette réussite de la représentation démocratique à l'échelle européenne. Il est donc primordial que chacun de nous fasse campagne pour qu'un maximum de députés MoDem rejoignent les rangs de l'ADLE, 3^{ème} groupe du Parlement.

Emmanuel Bignaud

Pour plus d'information :

www.europarl.europa.eu (Site du parlement européen)

www.touteurope.eu (portail officiel français sur les affaires européennes)

<http://lalettredeMarielledesArnez.eu/>

<http://www.sylvie-goulard.eu/>

<http://www.nathalie-griesbeck.fr/>

<http://www.robertrochefort.eu/>

<http://www.jeanlucbennahmias.eu/>